

EDITO

Réduction des dotations

L'Etat doit réduire le coût des normes et des procédures !



Depuis plusieurs années maintenant, nous appelons à la fin de l'inflation des normes et des procédures qui nous sont imposées par l'Etat. Sans conteste, les gouvernements successifs ont pris des engagements et des mesures en ce sens : moratoire sur les normes, gel de la réglementation, choc de simplification... Pourtant, le problème reste entier. La Commission consultative d'évaluation des normes, dont je salue ici le travail persévérant, continue de se voir soumettre chaque mois des textes réglementaires trop nombreux et trop complexes. Comme si les injonctions des plus hautes autorités de l'Etat ne parvenaient pas jusqu'à leurs administrations centrales.

Aujourd'hui, il est temps d'y mettre un terme. J'ai demandé aux présidents d'associations départementales de maires de s'emparer de cette question lors de leurs assemblées générales. Je souhaite qu'ils me transmettent leurs témoignages, leurs exaspérations et leurs propositions, dont je me ferai l'écho auprès du Premier ministre lors de notre congrès de novembre.

L'Etat doit comprendre qu'il ne peut plus imposer des contraintes et des charges nouvelles alors qu'il diminue ses dotations aux collectivités et qu'il refuse de leur compenser la TVA à hauteur des dépenses réelles. Le bloc communal contribuera pour 840 millions d'euros à la baisse des déficits publics en 2014. Les perspectives pour 2015 s'annoncent très défavorables. Aussi, en « échange », nous exigeons une diminution du coût des normes et des procédures à la hauteur de la baisse des dotations. C'est une règle simple et vérifiable.

Nous sommes trop souvent et injustement vilipendés pour notre gestion financière. Rendons à l'Etat ce qui lui est imputable ! Et changeons enfin notre culture administrative archaïque fondée sur la défiance et la prescription !

JACQUES PÉLIARD



ALUR : plus de place pour la commune !

L'Assemblée nationale vient de voter en première lecture le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR). Le texte sera examiné par le Sénat fin octobre.

Concernant la partie logement, l'AMF déposera à nouveau les amendements non adoptés : le plan partenarial de gestion de la demande de logement social doit prévoir que les communes en soient coproductrices avec l'EPCI et non pas consultées pour un simple avis et que le rattachement obligatoire des offices communaux aux EPCI soit transformé en simple possibilité et à la demande expresse de la commune de rattachement.

Urbanisme de projets

Concernant la partie urbanisme, plusieurs dispositions sont à souligner. En premier lieu, malgré l'avis défavorable de l'AMF, le transfert de plein droit aux communautés de communes et d'agglomération de la compétence PLU a été voté. A plusieurs reprises, l'AMF a appelé à davantage de réalisme et à moins d'a priori, considérant que si le PLUi peut être l'outil privilégié de mise en œuvre des projets territoriaux, il ne peut l'être concrètement que s'il est la traduction d'un projet consensuel et partagé, ce que l'attribution automatique par la loi ne garantit pas, loin de là. Sinon, plusieurs amendements adoptés favorisent le travail de co-construction qui doit présider à l'élabo-

ration d'un PLUi. Ces amendements ont été inspirés des travaux conduits par l'AMF en partenariat avec l'AdCF. Ainsi par exemple, le PLUi devra être approuvé à la majorité qualifiée.

On peut noter par ailleurs que les SCOT sont confortés dans leur rôle de document intégrateur. Le périmètre du SCOT devra couvrir au moins deux EPCI et les schémas de secteur sont supprimés. Les délais imposés aux SCOT et aux PLU pour intégrer les dispositions de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 ont été reportés à 2017.

La lutte contre l'étalement urbain reste le fil rouge de cette partie du texte, conduisant à un certain nombre de rigidités (fin des dérogations au principe de constructibilité limitée en RNU, encadrement du pastillage, suppression du COS et des tailles minimales de parcelles, études supplémentaires dans les SCOT et PLU) que l'AMF souhaite assouplir afin que toutes les communes puissent continuer à mener des politiques de développement sur l'ensemble du territoire et promouvoir la construction de logements, sujet qui reste pourtant l'enjeu principal du texte. S'agissant des autorisations d'urbanisme, les conventions de mise à disposition gratuite des DDT seront réservées, à compter de juillet 2015, aux communes de moins de 10 000 habitants qui appartiennent à un EPCI de moins de 10 000 habitants, et aux EPCI de moins de 10 000 habitants.

Décentralisation : l'AMF demande le respect des communes

Alors que le projet de loi Métropoles est actuellement en discussion au Sénat, le Bureau de l'AMF a réaffirmé ses attentes sur plusieurs points essentiels du texte. L'AMF demande la création du Haut conseil des territoires dans ce projet de loi. Il doit disposer d'un réel rôle de concertation afin de pouvoir conduire de véritables négociations avec l'Etat et l'AMF, garante d'une représentation pluraliste, entend y tenir toute sa place. La constitution de métropoles d'équilibre européen doit être faite en toute clarté institutionnelle et financière et avec le consentement des communes qui les composent car cela implique des responsabilités importantes et des transferts de compétences définitifs (transformation de communauté d'agglomération, extension de périmètre). Le renforcement des plus grandes agglomérations françaises ne justifie pas de porter atteinte à la nécessaire complémentarité avec leurs communes membres ainsi qu'à la démocratie communale en instituant le suffrage

universel direct des élus métropolitains. La situation financière du pays ne permet pas d'envisager la création d'un nouvel échelon de collectivité, sans rationaliser aucun autre niveau. Par ailleurs, la métropole du Grand Paris doit être l'émanation des communes et communautés déjà existantes. La mutualisation des services doit être encouragée et facilitée par des dispositifs souples permettant la libre organisation des services en fonction des territoires. L'objectif de mutualisation des services ne nécessite absolument pas de modèle de gestion pour être efficace, c'est pourquoi le Bureau de l'AMF s'oppose fermement à la création d'un coefficient de mutualisation au sein de la dotation globale de fonctionnement.

A ce stade des débats, les élus du Bureau de l'AMF s'étonnent que les impacts financiers et fiscaux de la mise en œuvre des dispositions envisagées, notamment le transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques » aux intercommunalités, n'aient pas



été approfondis. Il serait inconcevable que des transferts de charges non évalués et non compensés aient pour conséquence une augmentation de l'impôt local, au moment où les collectivités doivent faire face à une réduction de leurs dotations.

96^e Congrès des maires

« Les maires au cœur de l'action : protéger, rassembler, construire »

Le 96^e congrès des maires et des présidents de communautés de France débutera, comme chaque année à l'Hôtel de ville de Paris, le lundi 18 novembre 2013 par la journée consacrée à l'outre-mer et se poursuivra jusqu'au 21 novembre au Parc des expositions de Paris, à la Porte de Versailles.

Service congrès :

Tél. 01 44 18 14 37 • Fax 01 44 18 14 38

Toutes les informations et le pré-programme sur www.amf.asso.fr

Rythmes scolaires : l'AMF alerte à nouveau

Le 1er août dernier, Jacques Péliissard et André Laignel alertaient le Premier ministre sur les difficultés d'application de la réforme. Le 2 octobre, le Bureau de l'AMF, tout en rappelant son adhésion aux objectifs de la réforme, a demandé à nouveau à l'Etat de répondre sans attendre aux préoccupations des maires sur les conditions de mise en œuvre de cette réforme.

L'AMF demande au gouvernement une remise à plat des modalités du financement de la réforme dont le coût ne peut être supporté par les communes. C'est la raison pour laquelle elle a demandé la pérennisation du Fonds d'amorçage. Elle demande aussi la suspension des directives adressées par la CNAF limitant aux trois nouvelles heures périscolaires l'allègement des normes d'encadrement des accueils de loisirs

périscolaires et donc leur coût. L'AMF exige de la CNAF une véritable concertation indispensable à la mise en œuvre de la réforme.

Enfin, pour les communes ayant opté pour une application de la réforme en 2014, l'accélération du calendrier d'élaboration du projet d'organisation de la semaine scolaire et du projet éducatif territorial, imposée par les Dasen, n'est pas acceptable. Elle heurte les élus concernés qui ont besoin d'un délai suffisant pour conduire la concertation complexe avec tous les secteurs concernés pour aboutir à un projet de qualité. Elle ne permet aucunement de tenir compte des enseignements tirés de la mise en place de cette réforme dans les 4000 communes l'ayant engagée dès septembre 2013. Jacques Péliissard devait être reçu par le Premier ministre le 9 octobre.

PLF 2014

Le Bureau de l'AMF du 2 octobre dernier a vivement réagi aux annonces contenues dans le projet de loi de finances qui menacent aujourd'hui l'équilibre financier entre l'Etat et les collectivités locales. Alors que le bloc communal va subir une diminution de ses dotations de 840 millions d'euros en 2014, le gouvernement ne prévoit pas de revaloriser le FCTVA, ce qui générerait une perte de 100 millions d'euros en année pleine. Cette annonce est en contradiction avec l'objectif assigné au projet de budget pour 2014, à savoir, selon les termes mêmes du ministre du Budget, de conforter et consolider la reprise de la croissance économique. Elle contredit également la demande de l'AMF lors de l'élaboration du pacte de confiance de prévoir un mécanisme protecteur de l'investissement local malgré la baisse des dotations. Si cette disposition était votée, elle reviendrait sur un principe intangible depuis près de 40 ans que le FCTVA est un remboursement et non une dotation, soumise à régulation.

Conférence environnementale

Les 20 et 21 septembre 2013 au CESE, l'AMF a participé à cinq tables rondes portant sur : « l'économie circulaire », « l'emploi et la transition écologique », « la politique de l'eau », « la biodiversité marine, mers et océans » et « l'éducation à l'environnement et au développement durable ».

L'AMF y a rappelé l'engagement indéfectible des maires pour la préservation de l'environnement mais aussi la nécessité, avant de décider de nouvelles obligations, de mettre en place les leviers financiers et techniques indispensables à l'accompagnement et au soutien des actions portées par les communes. L'AMF a également insisté sur la pertinence de la gestion de l'eau par bassins hydrographiques et l'efficacité de son pilotage par les comités de bassin.

Emprunts toxiques : création d'un fonds

Le projet de loi de finances crée un fonds doté de 100 millions par an sur 15 ans, financé à parts égales par l'Etat et les banques. Ce fonds est la contrepartie du renoncement des collectivités concernées aux contentieux en cours et à venir, et notamment ceux liés à l'absence de taux d'intérêt légal sur les documents contractuels. Les collectivités paieront une partie de l'indemnité de remboursement anticipé exigée par la banque et bénéficieront d'une dotation pour le reliquat.

Petite enfance



La Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2013-2017, signée le 16 juillet dernier entre la CNAF et l'État, prévoit une progression du Fonds national d'action sociale de 7,5% sur cinq ans (2 milliards d'euros d'ici 2017). Parmi ses ambitions majeures : 100 000 nouvelles solutions d'accueil collectif (création de places

et rénovation du parc existant), 100 000 nouvelles solutions d'accueil individuel (renforcement du maillage territorial avec l'objectif d'un RAM pour 70 assistants maternels) et 75 000 nouvelles places à l'école maternelle pour les enfants de 2 à 3 ans (développement de classes passe-relles dans les territoires prioritaires).

Les moyens seront d'abord mobilisés vers les territoires les plus déficitaires en solutions d'accueil grâce à la mise en place d'un fonds de rééquilibrage territorial. L'AMF demande que les besoins soient évalués localement. En effet, pour les maires, c'est l'existence d'un besoin réel, apprécié au regard des attentes des familles et jugé prioritaire par rapport aux autres besoins de la commune, qui justifie la création de solutions d'accueil.

Baromètre de la communication locale

La 3^e édition du Baromètre a été dévoilée le 12 septembre lors d'une conférence-débat, au siège de l'AMF. Réalisée par l'agence Epiceum et l'institut Harris, il dresse un état des lieux de l'opinion des Français sur la communication émise par les collectivités locales.

Parmi les enseignements de cette enquête, on apprend notamment que le journal d'information des collectivités locales reste le support préféré des Français pour s'informer sur la vie locale (avec 84% de lecteurs).

Papier et digital (réseaux sociaux, outils numériques) n'entreraient pas en concurrence : ils se complèteraient, le web apportant une plus-value essentiellement pratique (accessibilité, services en ligne).

Enfin la commune reste la collectivité qui illustre le mieux les besoins d'une information de proximité. Les personnes interrogées jugent son information utile (70 %), pensent qu'elle les concerne directement (69 %) et l'estiment crédible (66 %).

Retrouvez les résultats de cette enquête sur www.epiceum.com/actualites/barometre-de-communication-locale-est-arrive

CULTURE

LES RUBANS DU PATRIMOINE



La 19e édition du concours "Les rubans du patrimoine 2013" s'est clôturée par la cérémonie de remise des prix nationaux le 15 octobre à la Fédération française du Bâtiment. Les communes de Flacourt (Yvelines),

Perpignan (Pyrénées-orientales) et la communauté de communes du canton d'Arzacq (Pyrénées-atlantiques) ont reçu les prix nationaux des mains des présidents des organismes partenaires.

Ont également été distinguées les communes de Richardménénil (Meurthe-et-Moselle) avec un prix spécial et de Sainte Marguerite-Lafigère (Ardèche) avec une mention spéciale du jury.

CONTACT www.batiportail.com

EAU

COLLOQUE



À la veille des élections municipales et en cette période de débats sur le projet de loi sur la décentralisation qui prévoit de nouvelles compétences de gestion des cours d'eau pour le groupe communal, le colloque "L'eau: un projet de territoire", se tiendra le 29 novembre prochain au Centre de Congrès de Lyon. Initiée par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, cette manifestation apportera des réponses utiles grâce aux témoignages d'élus, d'experts mais aussi de personnalités de la société civile.

CONTACT www.eaurmc.fr

CULTURE

DIS-MOI DIX MOTS

L'opération « Dis-moi dix mots » invite les opérateurs culturels, sociaux et éducatifs de votre ville à jouer et s'exprimer autour de dix mots sous une forme littéraire ou artistique de septembre à juin. La nouvelle édition met en valeur la capacité de notre langue à

accueillir les inventions verbales les plus inattendues. Réunis par une douce folie, les dix mots retenus sont : Ambiancer, À tire-larigot, Charivari, S'enlivrer, Faribole, Hurluberlu, Ouf, Timbré, Tohu-bohu, Zigzag. Retrouvez toutes les informations sur dismoidixmots.culture.fr.

CONTACT elise.dumonteil@culture.gouv.fr

LOGEMENT

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Le Pôle national de lutte contre l'habitat indigne (PNLHI) de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) organise, en partenariat avec l'association départementale des maires des Vosges, une journée nationale d'échanges sur le thème : "Lutter contre l'habitat indigne dans les villes et territoires ruraux" qui aura lieu le jeudi 24 octobre 2013 de 9 heures à 17 heures à Epinal. Les thèmes abordés au cours de cette journée seront notamment les spécificités des situations d'habitat indigne dans les villes et territoires ruraux et la problématique des nouveaux arrivants acquérant des maisons parfois très dégradées, qu'ils sont ensuite dans l'incapacité de réhabiliter. Enfin la question des cœurs de villages, de bourgs et de villes ayant perdu de leur attractivité et confrontés à un fort taux d'habitat vacant ou dégradé, sera également traitée.

CONTACT <http://communication.logement.gouv.fr/index.php?sid=71145&lang=fr>

URBANISME

SOLAR DECATHLON EUROPE 2014



La France s'est vu confier l'organisation de cet événement par le gouvernement des Etats-Unis. Créé en 2002 à Washington, le Solar Decathlon est une compétition universitaire internationale unique en son genre, qui permet à des universités et grandes écoles de concevoir et de construire un habitat solaire autonome en énergie. Porté par l'Etat français, le Solar Decathlon Europe se tiendra du 16 juin au 19 juillet 2014, au sein du prestigieux Domaine national de Versailles. Cette manifestation est l'occasion de sensibiliser et informer les élus locaux sur l'habitat écologique individuel et collectif de demain.

CONTACT www.solardecathlon2014.fr

EVÉNEMENT

DEMAIN NOS VILLES



Depuis le 9 septembre, l'Association des maires de France (AMF) s'est associée à la station RMC

pour la 3ème année dans le projet « Demain nos villes » afin de mettre en lumière les projets exemplaires des communes.

Du bio à la cantine, des transports gratuits, des logements sociaux innovants... , l'AMF et RMC se lancent à la recherche des actions et des initiatives locales qui dessinent la ville de demain.

Alain Marschall, Olivier Truchot et les « Grandes Gueules » de RMC présenteront en direct les meilleures innovations du lundi 21 au vendredi 25 octobre, puis du lundi 11 au vendredi 15 novembre. L'ensemble des meilleurs dossiers seront rassemblés dans le « Manifeste Demain Nos Villes 2013 », distribué lors du prochain Congrès des maires de France en novembre et téléchargeable sur www.rmc.fr.

Lois sur la transparence de la vie publique

Les projets de loi organique et ordinaire relatifs à la transparence de la vie publique ont été adoptés en lecture définitive par l'Assemblée nationale le 17 septembre 2013.

Ces textes ont pour objet de prévenir les conflits d'intérêts. Le projet de loi ordinaire en donne notamment une définition. L'AMF avait souligné qu'elle ne pouvait qu'être favorable à l'inscription d'une définition du conflit d'intérêt dans une loi, afin d'éviter que les maires ne dépendent de l'appréciation, souvent très sévère, qu'en fait le juge pénal.

Les élus tenus de déclarer leur patrimoine et leurs intérêts, dans les deux mois qui suivent leur entrée en fonctions sont :

- les maires des communes de plus de 20 000 habitants ;
- les présidents d'EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ou dont le montant des recettes ordinaires figurant au dernier compte administratif est supérieur à 5 millions d'euros ;
- les présidents des « autres groupements de communes », c'est-à-dire aux syndicats intercommunaux, dont le montant des recettes ordinaires figurant au dernier compte administratif est supérieur à 5 millions d'euros ;
- le président du conseil de la métropole de Lyon ;

- le président élu d'un exécutif d'une collectivité d'Outre-mer.

Par ailleurs, sont également concernés, s'ils sont titulaires d'une délégation de signature de leur exécutif, les conseillers généraux ou régionaux, les adjoints au maire des communes de plus de 100 000 habitants et les vice-présidents des EPCI à fiscalité propre de plus de 100 000 habitants et du conseil de la métropole de Lyon. Les déclarations d'intérêts de l'ensemble des assujettis sont rendues publiques par la Haute autorité de la transparence de la vie publique, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, pris après avis de la CNIL. Par ailleurs, les déclarations de situation patrimoniale déposées par les personnes titulaires de fonctions exécutives locales sont, aux seules fins de consultation, tenues à la disposition des électeurs inscrits sur les listes électorales à la préfecture du département d'élection de la personne concernée. La divulgation de ces informations par les citoyens est passible de 45 000 euros d'amende.

Enfin, le texte prévoit que le conseil municipal peut, par une délibération annuelle, mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune si l'exercice de leurs mandats ou fonctions le justifie. Tout autre avantage en nature devra faire l'objet d'une délibération nominative en précisant les modalités d'usage.

Conduite de tracteurs par les agents communaux

L'article L 221-2 du code de la route dispose que la conduite des tracteurs de plus de 3,5 tonnes PTAC est autorisée aux « employés municipaux » détenteurs du permis B.

Le ministre de l'Intérieur vient de préciser que cette autorisation vaut aussi pour les employés des intercommunalités, mais non pour les autres agents de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, cette autorisation vaut également lorsqu'un tel tracteur est attelé d'une remorque, sans limite de poids.

Voir www.amf.asso.fr/ Ref CW 10165

Centenaire 14-18 : une " Grande collecte " européenne et numérisée

Du 9 au 16 novembre 2013, la " Grande collecte " permettra de constituer une base de données européenne de souvenirs de la Grande Guerre. Soutenue en particulier par la Mission du Centenaire, cette opération consiste à apporter des souvenirs familiaux (journaux de guerre, lettres, photographies, etc.) dans des points de collecte volontaires (archives départementales, bibliothèques municipales,...) où des professionnels aideront à identifier les documents et à les numériser.

Voir sur <http://centenaire.org/fr/la-grande-collecte>

Les sites de la DGFIP

Sur le portail de l'Etat dédié aux collectivités locales, la DGFIP propose plusieurs services en ligne à leur intention : outre le portail de la gestion publique et la consultation du cadastre, le fichier FANTOIR des voies et lieux-dits est également accessible gratuitement, de même que le Service de vérification en ligne du justificatif ou de l'avis d'IR.

Retrouvez les adresses de ces sites sur www.amf.asso.fr/ Ref CW12261

DROIT D'ASILE

CONCERTATION SUR L'ACCUEIL

Face à l'accroissement constant du nombre de demandeurs d'asile et des délais d'instruction, le ministre de l'Intérieur a lancé une réflexion sur le droit d'asile. L'AMF est représentée au Comité de concertation et aux ateliers thématiques (procédures d'asile ; accueil orientation et accompagnement des demandeurs d'asile ; hébergement des demandeurs d'asile ; intégration des bénéficiaires d'une protection internationale). En effet, même si la gestion des demandeurs d'asile est une compétence de l'Etat, les maires sont les interlocuteurs de premier plan. Les médiateurs de cette concertation, Valérie Létard, sénatrice du Nord et Jean-Louis Touraine, député du Rhône, doivent remettre leurs recommandations fin octobre. L'enjeu majeur est de mieux répartir les demandeurs d'asile sur le territoire. Dans ce cadre, l'AMF organise le 22 octobre une réunion sur ce thème.

Inscription : corinne.vitte@amf.asso.fr

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

NOUVEAUX PLANS DÉPARTEMENTAUX

La stratégie nationale de prévention de la délinquance adoptée pour la période 2013 – 2017 fixe les grandes orientations déclinées dans le cadre de trois programmes d'actions :

- à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ;
- pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, celle des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;
- pour améliorer la tranquillité publique.

Afin de décliner cette stratégie au niveau départemental, le Premier Ministre a sollicité le 4 juillet dernier les préfets afin qu'ils organisent une concertation avec tous les acteurs locaux concernés de manière à adopter d'ici la fin de l'année un nouveau plan départemental de prévention de la délinquance intégrant les nouvelles directives.

Plan de rénovation énergétique de l'habitat

Le Premier ministre a annoncé le 19 septembre dernier la mise en place opérationnelle du plan sur la rénovation énergétique de l'habitat, qui comprend notamment une campagne de communication auprès du grand public (« J'éco-rénove-j'économise » avec une plateforme téléphonique (0810 140 240) et un site internet (www.renovation-info-service.gouv.fr). Compte tenu de leurs compétences et de leur proximité avec les habitants, les communes et les communautés sont appelées à s'engager dans cette campagne. Les dispositifs financiers en faveur des particuliers ont été élargis, qu'il s'agisse des aides de l'Agence nationale de l'habitat ou de la prime complémentaire abondée par les « investissements d'avenir ». L'AMF ainsi que d'autres associations d'élus, en liaison avec les ministères concernés, entendent sensibiliser les élus et leurs services à ce plan. A cet effet notamment, un guide sera disponible prochainement à leur intention.

Fonpel : modifications statutaires et déplacements

L'Assemblée générale extraordinaire de Fonpel se réunira le 22 octobre prochain au siège de l'AMF pour valider les modifications statutaires liées à l'application de l'article L141-7 du Code des assurances, notamment sur l'obligation de convoquer l'ensemble des adhérents aux assemblées générales.

Par ailleurs, l'équipe de Fonpel continue sa tournée sur le territoire pour informer les élus de l'opportunité qui leur est offerte d'adhérer à une retraite supplémentaire avant la fin de leur mandat et de la possibilité de racheter les années de leur(s) mandat(s) précédent(s).

Huit réunions sont prévues en octobre dans les départements de l'Aube, des Pyrénées-Orientales, du Loiret, de la Mayenne et du Calvados.

Pour tout renseignement complémentaire :
Fonpel – 01 44 18 13 97

Atelier de l'Observatoire national des agendas 21

Les territoires imaginent quotidiennement des réponses possibles à la sortie de crise en s'appuyant sur des mutations écologiques, économiques et sociales de leur mode de développement. Quelles sont ces solutions et les leviers de financement disponibles ? Comment les bonnes pratiques peuvent-elles se généraliser ?

C'est sur le thème « Investir, épargner et produire durablement : les territoires relèvent le défi » que l'Observatoire national des agendas 21 organise, les 22 et 23 octobre, pour les collectivités, deux journées d'échanges.

Informations : www.observatoire-territoires-durables.org

Forums européens régionaux

Le vendredi 18 octobre à Clermont-Ferrand, l'AFCCRE initiera un cycle de huit forums dans les huit eurocirconscriptions françaises pour communiquer à propos des prochaines élections législatives européennes du 25 mai 2014. Ces forums prendront la forme de débats pluralistes avec une thématique particulière à chaque rencontre. Co-organisées par le ministère des Affaires étrangères, le bureau du Parlement européen à Paris et en partenariat avec l'AMF, ces rencontres réuniront élus locaux et européens pour échanger sur les enjeux européens. Vous pouvez consulter le calendrier des forums sur le site de l'AFCCRE.

Contact : forums@afccre.org

AGENDA DE L'AMF

17 OCTOBRE

- Comité directeur de l'AMF

22 OCTOBRE

- Assemblée générale constitutive de l'Agence France Locale

12 NOVEMBRE

- Commission Europe
- Réunion des présidents de CDPPT

18 AU 21 NOVEMBRE

- 96e Congrès des maires et présidents de communautés

AGENDA DES AD

18 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires d'Ille-et-Vilaine

19 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires de Rhône *

- Assemblée générale des maires de l'Oise

- Assemblée générale des maires de Haute-Vienne

- Assemblée générale des maires de Haute-Garonne

- Assemblée générale des maires des Côtes-d'Armor

26 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires du Puy-de-Dôme

- Assemblée générale des maires de la Mayenne *

28 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires du Calvados

9 NOVEMBRE

- Assemblée générale des maires de la Marne

DÉSIGNATIONS

Conseil national de la transition écologique

Michel Bourgain, maire de l'Île-Saint-Denis - 93 ; Denis Merville, maire de Sainneville - 76 (titulaires) ; Philippe Bodard, maire de Mûrs-Erigné - 49 ; Claude Duval, maire de Mellé - 35 (suppléants)

Comité de gestion du fonds national de développement d'une offre de logements locatifs très sociaux
Bertrand Kern, maire de Pantin - 93 (titulaire) ; Nicolas Lebas, maire de Faches-Thumesnil - 59 (suppléant)

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

André Aschieri, maire de Mouans-Sartoux - 06 (titulaire)

René Gimet, maire de Saint-Chamas - 13 (suppléant)

* Présence de Jacques Péllissard

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 306 D'OCTOBRE 2013

Politiques.

- Le PLU, forcément intercommunal ?
- L'intercommunalité sera-t-elle un enjeu des municipales ?

Pratique. Créer ou reprendre une station-service
Juridique. Urbanisme : les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 306. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.

Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquettiste : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clary SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 1760-9712. Crédits photographiques : © Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1, © Nancy - Fotolia, p.1, © B. Piccoli - Fotolia, p.2 © Silke Wedler - Fotolia, p.3